

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA
REGION DE SAVERNE**

**Procès-verbal de la séance publique du Conseil Communautaire
du 25 octobre 2012**

Président : Pierre KAETZEL
Nombre de Conseillers Communautaires en exercice au jour de la séance : 41
Présents : 36
Titulaires : 31
Suppléants : 5
Date de convocation du Conseil de Communauté : 19 octobre 2012
Secrétaire de Séance élu(e) : M. Laurent BURCKEL
Compte rendu affiché le : 31 octobre 2012

Présents :

Membres Titulaires :

MM. Daniel REINHART, Gabriel OSSWALD, Gilbert HUTTLER, Jean-Jacques JUNDT, Daniel PETER, Gérard KRIEGER, Pierre OBERLE, Jean-Charles ERNST, Alain GRAD, Jean-Marc DISS, Bernard LUTZ, Pierre KAETZEL, Dominique BOSS, Daniel GERARD, Michel EICHHOLTZER, Marcel STENGEL, Dominique MULLER, Henri WOLFF, Emile BLESSIG, Marc MERTZ, Laurent BURCKEL, Pascal JAN, Jean-Paul KRAEMER, Marc KIM, Jean-Claude DISTEL, Marc WINTZ, Jean-Claude HAETTEL, Jean-Marc GITZ. Mmes Murielle PHILIPPE, Michèle FONTANES, Marie-Yvonne SCHALCK.

Membres Suppléants :

MM. Gilbert KUNTZ, Etienne GOETZ, Jean-Georges PAULEN, Patrice SAVELSBERG. Mme Isabelle MUNTEAN.

Absents excusés :

Membres Titulaires :

MM. Hervé KINTZELMANN, Jeannot SCHNELL, Adrien HEITZ, Joseph CREMMEL, André LUX, Stéphane LEYENBERGER. Mmes Anny KUHN, Béatrice STEFANIUK, Paola CRIQUI.

Membres Suppléants :

MM. Stéphane KOBER, Alfred KLEITZ, Olivier SCHLATTER, Jean-Paul PFEIFFER, Richard BECKERICH, Yannick SCHAEFFER, François MULLER, Denis REINER, André CHRIST, Régis BONNET, Denis SCHNEIDER, Daniel BRANDSTETTER, Jean GOETZ, Vincent CLAUSSE, Christian OURY, Michel OBERLE, Christophe KREMER, Bernard LUTTMANN, Rémy LEHMANN, Gérard ANDRES-KUHN.

Mmes Chantal REIBEL-WEISS, Virginie HUBSCH, Patricia PERTSCHI, Carine OBERLE, Annick DEISS, Anne-Marie FIRDION-HOLSTEIN.

Assistaient également :

Membres Suppléants :

MM. Charles VOLGRINGER, Frédéric FRUH, Gérard KILFIGER, Christophe SCHMITT, Charles SCHAEFFER, Jean-Claude HEYD.

Mmes Elisabeth MULLER, Christiane FOURNIER, Sonia KILHOFFER, Odile RUHLMANN.

Invités:

M. Emmanuel VIAU, Dernières Nouvelles d'Alsace,

M. Thierry CARBIENER, Conseiller Général du Canton de Saverne.

Administration :

M. Fabrice HELMSTETTER, Directeur Général des Services,

M. Frédéric AVELINE, Directeur Pôle Economie-Environnement,

Mme Adeline KRAEMER, Directrice Pôle Administration Générale,

M. Philippe HOST, Directeur Pôle Technique,

M. Lionel SIEGEL, Directeur Pôle Sport-Enfance Jeunesse.

* * * * *

I. CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 25 OCTOBRE 2012

Ordre du jour

Secrétaire de Séance – Désignation.

Informations.

Procès-verbal n° 6 du 27 septembre 2012 – Approbation.

AFFAIRES GENERALES

- N° 2012 – 78 Attributions exercées par le Président par délégation du Conseil Communautaire - Compte rendu (Arrêtés et marchés).

FINANCES

- N° 2012 – 79 Subvention d'investissement – commune de Waldolwisheim.
N° 2012 – 80 Budget supplémentaire 2012.

ENFANCE

- N° 2012 – 81 Accueils de loisirs sans hébergement – convention d'occupation des locaux – avance sur charges.

AMENAGEMENT DE L'ESPACE

- N° 2012 – 82 Système d'Information Géographique (SIG) – Etude et plan de financement.

RESSOURCES HUMAINES

- N° 2012 – 83 Création d'un service technologies de l'information et de la communication commun à la Communauté de Communes et aux communes membres.
N° 2012 – 84 Création d'un service infographie commun à la Communauté de Communes et aux Communes Membres.
N° 2012 – 85 Composition de la commission de mutualisation unique.
N° 2012 – 86 Modalités de réduction des jours ARTT des agents en congés pour raisons de santé.
N° 2012 – 87 Demande de subvention au fonds national de prévention pour la réalisation du document unique.

EQUIPEMENTS STRUCTURANTS

N° 2012 – 88 Certificat d'économie d'énergie (CEE) – signature d'une convention.

HABITAT

N° 2012 – 89 Valorisation du patrimoine bâti – versement des aides aux particuliers.

DIVERS

* * * * *

Le Président souhaite la bienvenue aux Conseillers Communautaires, remercie le représentant des DNA, M. Emmanuel Viau de sa présence et excuse M. Jean-Marie MARTZ, Trésorier Principal. Il donne la parole à M. Pierre OBERLE, Maire de Haegen, commune accueillant la séance et remercie également l'équipe municipale ayant préparé la salle.

M. Pierre OBERLE présente sa commune en illustrant ses propos à l'aide d'un diaporama.

SECRETAIRE DE SEANCE - DESIGNATION

Rapporteur : Pierre KAETZEL, Président.

DELIBERATION

Le Conseil Communautaire,

Sur proposition du Bureau,

Après en avoir délibéré,

Désigne à l'unanimité :

M. Laurent BURCKEL comme Secrétaire de Séance.

INFORMATIONS

M. Henri WOLFF intervient sur le fonctionnement du Transport à la Demande (TAD) dont l'organisation est actuellement confiée au GIHP par marché de services. L'équilibre du service n'est plus du tout assuré pour le prestataire, ce dernier ayant mal estimé les frais de fonctionnement. Le coût actuel du marché s'élève à 49 000 €/an et le GIHP souhaite renégocier à 78 000 €.

Compte tenu de cette situation et de la volonté de réduire le coût de fonctionnement de ce service, une reprise en régie a été étudiée.

Cette formule serait moins coûteuse que le marché actuel, dans la mesure où l'organisation des trajets serait assurée en interne. Par ailleurs, le minibus pourrait être loué et un chauffeur embauché sous contrat CDD. Cette reprise en régie pourrait être effective au 1^{er} janvier 2013.

De plus le service pourrait également servir au transport des enfants des structures périscolaires.

M. Pierre KAETZEL poursuit les informations en indiquant :

- *Une réunion d'information consacrée à la collecte des ordures ménagères est fixée le **jeudi 29 novembre 2012 à 19h30 à la MEF (après le Bureau)** à destination des conseillers communautaires titulaires et suppléants. M. Joseph CREMMEL interviendra en sa qualité de Président du SMICTOM.*
- *Les ordres de services pour le chantier de restructuration de la MEF ont été notifiés et le chantier démarrera concrètement début novembre. La fin des travaux est prévue pour l'automne 2013.*
- *Le prochain conseil communautaire est programmé le jeudi 6 décembre à Gottesheim et sera précédé d'un Bureau le 29 novembre à la MEF.*
- *Une réunion de travail des responsables administratifs des communes membres a été organisée le jeudi 11 octobre. Ils ont fait part de leurs problématiques lors d'absences des personnels ATSEM. Afin d'étudier un éventuel appui de la CCRS un recensement des besoins va être lancé auprès des communes.*
- *La procédure de concours pour la construction de la maison de l'enfance à Saverne a été lancée.*
- *Le samedi 20 octobre le WOSB a organisé un panier pour l'emploi à Otterswiller dans le cadre d'un match contre Metz. La CCRS a été sollicitée pour des offres d'emplois ou de parrainages. Aucun emploi n'est actuellement disponible mais des membres du Bureau de la CCRS étaient présents lors de cet évènement.*
- *Le Trésorier Payeur Général a fait part de sa volonté d'organiser une réunion avec les communes de la CCRS qui dépendent de la Trésorerie de Marmoutier.*
- *L'espace culture et Loisirs « Le Zornhoff » à Monswiller sera inauguré le 17 novembre prochain à 10h30. Tous les délégués communautaires titulaires et suppléants sont conviés.*

PROCES VERBAL N° 6 DU 27 SEPTEMBRE 2012 – APPROBATION

Rapporteur : Pierre KAETZEL, Président.

DELIBERATION

Le Conseil Communautaire,

Sur proposition du Bureau,

Après en avoir délibéré,

Décide à l'unanimité

d'approuver le procès-verbal n° 6 du 27 septembre 2012.

N° 2012- 78

AFFAIRES GENERALES

ATTRIBUTIONS EXERCEES PAR LE PRESIDENT PAR DELEGATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE - COMPTE RENDU (ARRETES ET MARCHES).

Rapporteur : Pierre KAETZEL, Président.

Vu les délibérations du Conseil Communautaire décidant de donner délégation au Président et pour la durée du mandat de certaines attributions du Conseil Communautaire, le Président rend compte des décisions qu'il a prises :

- Convention de mise à disposition de locaux pour l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement de Waldolwisheim,
- Convention de mise à disposition de locaux pour l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement de Steinbourg,
- Convention de mise à disposition de locaux pour l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement de Saint-Jean-Saverne,
- Avenant n° 1 à la convention de mise à disposition de locaux de Reinhardsmunster signé le 12/08/2011 pour préciser et faciliter le calcul des charges réelles,
- Avenant n° 1 à la convention signé le 18/12/2007 de la gestion et l'animation de la MEF de Saverne,
- Arrêté N° 207/2012 portant modification du règlement de fonctionnement du Multi-Accueil à Saverne,
- Arrêté N° 206/2012 portant modification du règlement de fonctionnement du Multi-Accueil à Dettwiller,
- Arrêté N° 205/2012 portant modification du règlement de fonctionnement de la Crèche Familiale à Saverne,
- Bail de Pôle Emploi signé le 3 octobre 2012,
- conclusion des marchés suivants :

Objet du marché	Procédure	Titulaire	Montant	Observations (durée, marché à BC.....)
Garantie dommages d'ouvrage pour les travaux de réhabilitation de la MEF	MAPA	GROUPAMA	44 343,50 € TTC	Garanties de base – 38 559,99 € TTC Garanties facultatives – 5 783,51 € TTC
Etude de mise en valeur du patrimoine local par la création de circuits et d'offres touristiques	MAPA	ACEIF	25 350,00 € HT	39 jours en deux phases

DELIBERATION

Le Conseil Communautaire,

Sur proposition du Bureau,

Après en avoir délibéré,

Prend acte

de la communication de ces informations.

N° 2012 – 79

FINANCES

SUBVENTION D'INVESTISSEMENT – COMMUNE DE WALDOLWISHEIM.

Rapporteur : Marc MERTZ, 1^{er} Vice-Président.

La Communauté de Communes est compétente en matière d'Enfance notamment pour l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement. Afin d'exercer au mieux ces missions certaines Communes Membres mettent à disposition de l'Intercommunalité des locaux.

La Commune de Waldolwisheim est concernée par sa Salle Polyvalente. Ayant procédé au remplacement du lave-vaisselle, en raison de pannes répétitives, pour un montant total de 2 902,75 € HT, le Maire sollicite une aide de la Communauté de Communes pour cet investissement à hauteur de 55 % de la dépense correspondant au temps d'utilisation pour les ALSH.

DELIBERATION

Le Conseil Communautaire,

Sur proposition du Bureau,

Après en avoir délibéré,

Décide à l'unanimité moins une abstention (M. Jean-Claude HEYD).

- a) d'attribuer une aide à hauteur de 55% du coût de la dépense relative au remplacement d'un lave-vaisselle dans la salle polyvalente de Waldolwisheim, soit 1 596 € HT,

b) d'autoriser le Président à signer tous les documents y afférents.

N° 2012 – 80

FINANCES

BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2012.

Rapporteur : Marc MERTZ, 1^{er} Vice-Président.

Le Conseil Communautaire est appelé à examiner et adopter le budget supplémentaire du budget général.

Les divers ajustements proposés sur ce budget portent sur :

- Une augmentation en volume de 280.000 € des dépenses et recettes de fonctionnement.
- Une augmentation de 1.248.620 € en dépenses et recettes d'investissement.
- Une augmentation de la capacité d'autofinancement de 170.000 €.

L'essentiel des ajustements proposés en fonctionnement concernent des reventilations de crédits sur les différentes structures en vue d'appréhender au plus juste les coûts de fonctionnement.

Le détail des ajustements est joint en annexe, le tableau ci-dessous ne récapitule que les principaux ajustements :

- DEPENSES DE FONCTIONNEMENT –

CHAP/ART	Nature	Montants	Observations
011 – Charges à caractère général + <u>127.843 €</u>	ALSH Dettwiller	+ 11.730 €	Divers ajustements
	Administration générale	- 81 665 €	Répartition de dépenses sur structures
	Centre nautique	+ 69.155 €	Ajustements selon consommations.
	Développement économique	+ 28.400 €	Réimputation étude FISAC / OCM
	Aire d'accueil gens du voyage	+ 14.600 €	Ajustement selon consommations + réparations courantes.
	TAD / COMETTE	+ 10.000 €	Ajustement dépense prévisionnelle
	Virement à la section d'investissement	+ 170.000 €	Augmentation de la capacité d'autofinancement

	Charges de gestion courante – contributions organismes de regroupement	- 20.606 €	Ajustement selon notifications
012 – Charges de personnel	Rémunérations	+ 0 €	

- RECETTES DE FONCTIONNEMENT –

Chapitre	Nature	Montants	Observations
013 – Atténuation de charge	Récupération sur salaires (IJ)	+ 68.296 €	Reversement assurance statutaire + Sécurité Sociale
74 – Dotations et participations	Divers articles	+ 193.875 €	Rattrapage subventions CAF et CG 67 selon détail en annexe.

Le montant total des prévisions tant en dépenses qu'en recettes de Fonctionnement induit une augmentation des crédits de :

280.000 €

COMMENTAIRES

Dépenses de fonctionnement :

Le montant des crédits supplémentaires au niveau de la gestion des services et des dépenses de fonctionnement s'établit à + 110.000 €, **soit une variation de +0,56 %** par rapport aux prévisions de gestion du budget primitif.

Recettes de fonctionnement :

Les recettes sont revues à la hausse pour 170.000 € globalement.

Virement de la Section de Fonctionnement à la Section d'Investissement :

Compte tenu de l'ensemble des inscriptions tant en recettes qu'en dépenses de Fonctionnement, le virement vers la Section d'Investissement **peut être augmenté de 170.000 €.**

Il est ainsi porté de 3.763.781,99 € au stade du BP 2012, à 3.933.781,99 € au Budget Supplémentaire.

- DEPENSES D'INVESTISSEMENT -

Opérations	Nature	Montants	Observations
101 – Maison de l'emploi et de la formation	Travaux	+ 1.000.000 €	Lancement des travaux fin octobre 2012 : abondement du crédit de 1.500.000 € prévu au stade du BP.
105 – Structures ALSH	Travaux et mobiliers	+ 20 420 €	Divers ajustements
107 – Locaux siège	Equipement	+ 35.000 €	Changement standard téléphonique
124- Maison de l'Enfance	Etudes et travaux	+ 60.000 €	Lancement du concours d'architecture
129 – Hôtel d'entreprises	Etudes et travaux	+ 150.000 €	Lancement consultation
130 – SIG Intercommunal	Licences et brevets	+ 11.000 €	Lancement de la consultation pour livraison printemps 2013
138 – Liaison structurante	Etudes	- 30.000 €	Suspension étude.
Total prévisions Budget Supplémentaire		+ 1.248.620 €	

- RECETTES D'INVESTISSEMENT -

Opérations	Nature	Montants	Observations
Sans-opérations - Financières	Recours à l'emprunt	+ 1.141.720 €	Emprunt d'équilibre suite à abondement des dépenses.
	Reprise résultat n-1	0,00 €	Reprise faite au BP 2012
	021 – Autofinancement	+ 170.000 €	
126 – Office de Tourisme	Subvention CG 67	- 75.000 €	Pas d'engagement de l'opération
Total prévisions Budget Supplémentaire		+ 1.248.620 €	

COMMENTAIRES

Au niveau des dépenses, les prévisions sont revues à la hausse, avec notamment le réajustement des prévisions pour le projet de restructuration de la MEF (+ 1.000.0000 €), l'ajustement des crédits pour la Maison de l'Enfance et l'Hôtel d'Entreprises, les consultations ayant été lancées ou le seront très prochainement.

Au niveau des recettes, le budget supplémentaire est équilibré par un recours à un emprunt d'équilibre supplémentaire de 1.141.720 €.

M. Marc MERTZ indique que cette année est proposé un budget supplémentaire et non une décision budgétaire modificatrice car les ajustements sont nombreux mais pour de petites sommes. Il est proposé de réajuster à hauteur d'1.000.000 € les dépenses pour la MEF afin d'assurer le paiement des entreprises jusqu'au vote du budget 2013.

M. Gabriel OSSWALD s'interroge sur le soutien des banques quant au recours à l'emprunt.

M. Marc MERTZ indique qu'aucune démarche n'a été faite en ce sens mais fait part de la difficulté déjà rencontrée pour la mise en place de la ligne de trésorerie (proposition que d'une seule banque).

DELIBERATION

Le Conseil Communautaire

Vu la présentation des documents budgétaires faite par M. Marc MERTZ par référence à la note de présentation du 15 octobre 2012,

Vu l'avis favorable du Bureau du 18 octobre 2012,

Après en avoir délibéré et constaté le bien-fondé des ajustements apportés aux prévisions des budgets primitifs 2012, tant en section de fonctionnement qu'en section d'investissement,

Décide à l'unanimité

- a) d'adopter le budget supplémentaire 2012 du **service principal**, conformément aux propositions faites par M. Mertz, à savoir :
- augmentation de la section de Fonctionnement de 280.0000 € en dépenses comme en recettes ;
 - augmentation des dépenses et des recettes de la section d'investissement de 1.248.620 € ;
 - augmentation de l'autofinancement de 170.000 €,
 - augmentation de l'emprunt d'équilibre nécessaire en section d'investissement de 1.141.720 €

N° 2012 - 81

ENFANCE

ACCUEILS DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT – CONVENTION D'OCCUPATION DES LOCAUX – AVANCE SUR CHARGES.

Rapporteur : Murielle PHILIPPE – Vice-Présidente.

Pour la gestion de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) en régie directe par la Communauté de Communes, les Communes Membres suivantes mettent à disposition des locaux pour l'accueil périscolaire des enfants : Altenheim, Hattmatt, Lupstein, Monswiller, Otterswiller, Reinhardsmunster, Saessolsheim, Saint-Jean-Saverne, Thal-Marmoutier (gestion confiée à l'Association de la salle Jeanne d'Arc) et Waldolwisheim.

Les conventions signées en août et septembre 2011 ont fait l'objet d'un avenant n°1 au cours de l'année 2012 (sauf Saint-Jean-Saverne). Elles comportent un article 8, relatif aux modalités de paiement de la redevance due par la Communauté de Communes à son cocontractant pour l'occupation des locaux, qui est rédigé comme suit :

« La Commune établit un état des charges à payer arrêté au 31 juillet ou 31 août et le transmet au Service des Finances de la Communauté de Communes en deux exemplaires avant le 31 octobre ou 30 novembre.

Cet état est établi sur la base des dépenses réelles de la Commune récapitulées sous forme d'un tableau et permettant de justifier la somme demandée.

Le paiement s'effectue selon les règles de la comptabilité publique ».

La Commission Communautaire Permanente – Action Sociale et Educative propose de modifier cet article 8 en précisant qu'une avance de 50% sur le paiement de la redevance de l'année N serait versée au mois de février de l'année N, sur la base de la redevance payée au titre de l'année N-1.

Elle demande au Conseil Communautaire de se prononcer sur cette question et que sa décision soit, le cas échéant, annexée aux conventions actuellement en cours d'exécution.

Mme Murielle PHILIPPE indique qu'une réunion avec les communes concernées sera organisée prochainement afin d'ajuster les dispositions en matière de remboursement des charges de fonctionnement.

DELIBERATION

Le Conseil Communautaire,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général de la propriété des personnes publiques,

Vu la délibération du 15 avril 2010,

Vu la délibération du 8 juillet 2010,

Vu la délibération n° 2011-9 du 24 février 2011,

Vu l'article 8 relatif aux modalités de paiement de la redevance des conventions de mise à disposition de locaux,

Vu l'avenant n°1 aux conventions de mise à disposition de locaux (sauf Saint-Jean-Saverne),

Vu la proposition de la Commission Communautaire Permanente – Action Sociale et Educative du 18 septembre 2012,

Sur proposition du Bureau,

Après en avoir délibéré,

Décide à l'unanimité

- a) De modifier l'article 8 des conventions de mise à disposition des locaux comme suit :

« Une avance de 50% sur le paiement de la redevance de l'année N est versée par la Communauté de Communes au mois de février de l'année N.
Cette avance est calculée sur la base de la redevance payée par la Communauté de Communes au titre de l'année N-1.

La Commune établit un état des charges à payer arrêté au 31 juillet ou 31 août et le transmet au Service des Finances de la Communauté de Communes en deux exemplaires avant le 31 octobre ou 30 novembre.

Cet état est établi sur la base des dépenses réelles de la Commune récapitulées sous forme d'un tableau et permettant de justifier le solde demandé.

Le paiement s'effectue selon les règles de la comptabilité publique ».

- b) D'annexer la présente délibération aux conventions de mise à disposition des locaux actuellement en cours d'exécution.

N° 2012 - 82

AMENAGEMENT DE L'ESPACE

SYSTEME D'INFORMATION GEOGRAPHIQUE (SIG) COMMUNAUTAIRE – ETUDE ET PLAN DE FINANCEMENT.

Rapporteur : Jean-Marc DISS, Vice-Président.

Lors de sa séance budgétaire du 4 avril 2012 le Conseil Communautaire a alloué une enveloppe de 50.000 € en vue de la mise en œuvre d'un Système d'Information Géographique (SIG) communautaire.

Ce dispositif de gestion et d'aménagement de l'espace offre aux élus et aux techniciens une meilleure connaissance du territoire et des impacts de leurs projets.

Afin d'être efficace, cet outil d'aide à la décision nécessitera une mise à jour régulière ce qui implique un partenariat étroit entre la Communauté de Communes et les Communes Membres.

Le Conseil Général du Bas-Rhin accompagne et soutient ces projets en finançant notamment les études préalables à hauteur de 50 % du coût de l'étude (plafonnée à 5 000 €) et participe également aux frais d'acquisition du logiciel (à hauteur de 50 % plafonné à 10 000 €).

Plan de financement de l'étude SIG

Dépenses	Montant (HT)	Montant (TTC)	Ressources	Montants
Etude préalable à la mise en place d'un SIG.	17 210 €	20 583,16 €	Conseil Général du Bas-Rhin	5 000 €
			Autofinancement	15 583,16 €
Totaux	17 210 €	20 583,16 €		20 583,16 €

DELIBERATION

Le Conseil Communautaire,

Vu la délibération N° 2012 – 27 du Conseil Communautaire,

Sur proposition du Bureau,

Après en avoir délibéré,

Décide à l'unanimité

- a) d'approuver le plan de financement ci-après :

Plan de financement de l'étude SIG

Dépenses	Montant (HT)	Montant (TTC)	Ressources	Montants
Etude préalable à la mise en place d'un SIG	17 210 €	20 583,16 €	Conseil Général du Bas-Rhin	5 000 €
			Autofinancement	15 583,16 €
Totaux	17 210 €			20 583,16 €

- b) d'autoriser le Président à solliciter les aides financières auprès du Conseil Général du Bas-Rhin et à signer tous les documents y relatifs.

M. Jean-Marc DISS souligne l'importance de la mobilisation des responsables administratifs afin que l'outil soit mis à jour régulièrement et utiliser de manière efficace.

N° 2012 - 83

RESSOURCES HUMAINES

CREATION D'UN SERVICE TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION COMMUN A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES ET AUX COMMUNES MEMBRES.

Rapporteur : Pierre KAETZEL, Président.

Dans le cadre d'une démarche globale de mutualisation des moyens et des ressources entre la Communauté de Communes et les Communes Membres, il est proposé au Conseil Communautaire de créer un service commun chargé des technologies de l'information et de la communication (TIC).

Une convention doit être formalisée dans ce sens entre la Communauté de Communes et toutes les Communes Membres.

DELIBERATION

Le Conseil Communautaire,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le projet de convention de création d'un service commun ci-annexé,

Vu l'avis du Comité Technique Paritaire du 25 octobre 2012,

Sur proposition du Bureau,

Après en avoir délibéré,

Décide à l'unanimité

- a) d'approuver la création d'un service commun chargé des technologies de l'information et de la télécommunication entre la Communauté de Communes de la Région de Saverne et les Communes Membres,
- b) d'autoriser le Président à signer la convention y relative et ses éventuels avenants.

N° 2012 - 84

RESSOURCES HUMAINES

CREATION D'UN SERVICE INFOGRAPHIE COMMUN A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES ET AUX COMMUNES MEMBRES

Rapporteur : Pierre KAETZEL, Président.

Dans le cadre d'une démarche globale de mutualisation des moyens et des ressources entre la Communauté de Communes et les Communes Membres, il est proposé au Conseil Communautaire de créer un service commun chargé de l'infographie.

Une convention doit être formalisée dans ce sens entre la Communauté de Communes et toutes les Communes Membres.

DELIBERATION

Le Conseil Communautaire,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le projet de convention de création d'un service commun ci-annexé,

Vu l'avis du Comité Technique Paritaire du 25 octobre 2012,

Sur proposition du Bureau,

Après en avoir délibéré,

Décide à l'unanimité

- a) d'approuver la création d'un service commun chargé de l'infographie entre la Communauté de Communes de la Région de Saverne et les Communes Membres,
- b) d'autoriser le Président à signer la convention y relative et ses éventuels avenants.

N° 2012 - 85

RESSOURCES HUMAINES

COMPOSITION DE LA COMMISSION DE MUTUALISATION UNIQUE

Rapporteur : Pierre KAETZEL, Président.

Plusieurs conventions de création de services communs seront signées entre la Communauté de Communes et toutes ses Communes Membres, notamment dans les domaines de l'infographie et des technologies de l'information et de la communication.

Dans un souci de simplification et de cohérence, il est proposé de constituer une commission de mutualisation unique pour assurer le suivi de l'exécution de toutes ces conventions.

DELIBERATION

Le Conseil Communautaire,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les projets de conventions de création de services communs,

Sur proposition du Bureau,

Après en avoir délibéré,

Décide à l'unanimité

- c) de désigner les élus membres de la commission unique chargée du suivi de l'exécution des conventions de mutualisation conclues entre la Communauté de Communes et ses Communes Membres :

	<i>Prénom, Nom</i>	<i>Qualité</i>
Représentants élus de la Communauté de Communes	Pierre KAETZEL	Président.
	Emile BLESSIG	Délégué Communautaire, Membre du Bureau.
	Dominique MULLER	Délégué Communautaire, Maire de Saessolsheim.
Représentants élus des Communes Membres	Denis REINER	Délégué Communautaire suppléant, Maire de Lupstein.
	Michel EICHHOLTZER	Délégué Communautaire, Maire de Printzheim.
	Gabriel OSSWALD	Délégué Communautaire, Maire de Dettwiller.

RESSOURCES HUMAINES

MODALITES DE REDUCTION DES JOURS ARTT DES AGENTS EN CONGES POUR RAISONS DE SANTE.

Rapporteur : Pierre KAETZEL, Président.

La circulaire n° NOR MFPF1202031C du 18 janvier 2012 relative aux modalités de mise en œuvre de l'article 115 de la loi n° 2010-1657 du 29 décembre 2010 de finances pour 2011 vient préciser la règle de réduction du droit à l'acquisition de jours ARTT en conséquence d'un congé pour raison de santé.

Le point 4.1.3. concernant la réduction ou la perte des droits à jours ARTT en cas d'absence est modifié comme suit :

« Les jours ARTT accordés au titre d'une année civile constituent un crédit ouvert au début de l'année civile considérée. Les congés pour raisons de santé réduisent à due proportion le nombre de jours ARTT acquis annuellement pour les agents qui se sont absents.

Les situations d'absence du service qui engendrent une réduction des droits à l'acquisition annuelle de jours ARTT sont les congés pour raison de santé, notamment :

- S'agissant des fonctionnaires : congé de maladie, congé de longue maladie, congé de longue durée, y compris ceux résultant d'un accident survenu ou d'une maladie contractée dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice des fonctions, ainsi que ceux résultant d'un accident de trajet ;
- S'agissant des agents non titulaires : congé de maladie, congé de grave maladie, congé sans traitement pour maladie (ce congé est obtenu lorsque l'agent non titulaire est contraint de cesser ses fonctions pour raisons de santé, mais qu'il ne peut prétendre à un congé de maladie rémunéré, en l'absence de temps de services suffisant), y compris ceux résultant d'un accident de travail ou d'une maladie professionnelle.

Les jours ARTT ne sont pas défalqués à l'expiration du congé pour raisons de santé, mais au terme de l'année civile de référence. Cette règle s'articule ainsi avec les règles d'alimentation du compte épargne temps. Dans l'hypothèse où le nombre de jours ARTT à défalquer serait supérieur au nombre de jours ARTT accordés au titre de l'année civile, la réduction peut s'effectuer sur l'année N+1. En cas de mobilité, un solde de tout compte doit être communiqué à l'agent concerné.

La règle de calcul est la suivante :

En régime hebdomadaire, le décompte du temps de travail annuel s'exprime en nombre de jours ouvrables, au nombre de 228, après exclusion de 104 jours de repos hebdomadaires, de 25 jours de congés annuels et de 8 jours fériés.

Soit N1 le nombre de jours ouvrables en régime hebdomadaires (N1 = 228).

Soit N2 le nombre maximum de journées ARTT générées annuellement en régime hebdomadaire.

Le quotient de réduction Q résultant de l'opération arithmétique N1/N2 correspond au nombre de jours ouvrés à partir duquel une journée ARTT est acquise. En conséquence, dès lors qu'un agent, en cours d'année, atteint en une seule fois ou cumulativement, un nombre de jours d'absence pour raisons de santé égal à Q, il convient d'amputer son crédit annuel de jours ARTT d'une journée.

Pour exemple : en régime hebdomadaire à 37h :

Pour les personnels soumis à ce régime de travail, 228 jours ouvrables annuellement générant 12 jours ARTT, le quotient de réduction est égal à $228/12 = 19$ jours de travail.

Dès que l'absence du service atteint 19 jours, une journée ARTT est déduite du capital de 12 jours ARTT (soit deux journées ARTT déduites pour 38 jours d'absence...) ».

DELIBERATION

Le Conseil Communautaire,

Vu l'avis favorable du Comité Technique Paritaire en date du 27 septembre 2012,

Sur proposition du Bureau,

Après en avoir délibéré,

Décide à l'unanimité

- a) de modifier le Nouveau Règlement Général – Aménagement et réduction du temps de travail en précisant les modalités de réduction des jours ARTT des agents en congés pour raisons de santé.

N° 2012 - 87

RESSOURCES HUMAINES

DEMANDE DE SUBVENTION AU FONDS NATIONAL DE PREVENTION POUR LA REALISATION DU DOCUMENT UNIQUE.

Rapporteur : Pierre KAETZEL, Président.

La Communauté de Communes de la Région de Saverne s'engage dans une démarche d'amélioration continue dont l'étape initiale est la réalisation du Document Unique. Pour ce

projet, il est prévu d'associer très largement les personnels, les partenaires sociaux de la collectivité et l'Assistant de Prévention.

Le pilotage de ses travaux requiert du temps et des compétences mobilisées pour majeure partie au sein du Pôle Administration Générale de la collectivité et pour partie avec le recours de la société SOCOTEC pour l'identification et l'évaluation des risques professionnels et du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Bas-Rhin pour le contrôle et l'analyse des documents mis en place.

Le Centre de Gestion du Bas-Rhin a mobilisé dans ce partenariat le Fonds National de Prévention en vue de permettre aux collectivités engagées dans la démarche d'avoir une subvention pour la réalisation du Document Unique.

Le Fonds National de Prévention de la Caisse Nationale de Retraite des Agents des Collectivités Locales (CNRACL), a pour vocation d'encourager et accompagner le développement d'actions de prévention en milieu du travail.

Des conditions importantes sont fixées au financement :

- Présenter un projet associant largement le personnel et privilégiant le dialogue social ;
- Décliner et mettre en œuvre les plans d'actions issus de l'évaluation des risques professionnels ;
- Veiller au transfert des compétences du prestataire vers les services en interne, pour devenir autonome.

L'aide apportée par le FNP prend la forme d'une valorisation financière du temps consacré au projet sur 1 an par les personnels spécifiquement mobilisés sur le sujet.

Le projet d'évaluation des risques professionnels de la Communauté de Communes de la Région de Saverne, mobilisera sur 360 jours environ 16 agents et représentants de l'autorité territoriale.

Un dossier va donc être préparé en vue de solliciter une demande de subvention auprès du FNP de la CNRACL.

DELIBERATION

Le Conseil Communautaire,

Sur proposition du Bureau,

Après en avoir délibéré,

Décide à l'unanimité

- a) de bien vouloir autoriser la présentation au FNP d'un dossier de subvention pour le projet d'évaluation des risques professionnels ;
- b) d'autoriser la Communauté de Communes de la Région de Saverne à percevoir une subvention pour le projet ;
- c) d'autoriser le Président à signer la convention afférente.

EQUIPEMENTS STRUCTURANTS

CERTIFICAT D'ECONOMIE D'ENERGIE (CEE) – SIGNATURE D'UNE CONVENTION.

Rapporteur : Pierre KAETZEL, Président.

Les fournisseurs d'énergie ont l'obligation de réduire les consommations d'énergie par leurs propres moyens ou par le biais de partenariat avec d'autres acteurs en achetant des titres pour justifier de ces économies. Ces certificats sont cotés et ont une valeur.

La Communauté de Communes est concernée dans le cadre des travaux de rénovation de la Maison de l'Emploi et de la Formation à savoir :

- Chaudière de type condensation,
- Isolation des murs par l'extérieur,
- Fenêtre ou porte-fenêtre complète avec vitrage isolant,
- Isolation des toitures terrasses et couverture de pente strictement inférieure 5%,
- Ventilation mécanique contrôlée double flux avec échangeur.

Ainsi il est envisagé d'établir une convention de certificats d'économie d'énergie avec GDF Suez Energie France avec un montant de rachat de 3 € le MWH.

M Marc MERTZ précise qu'il s'agit d'une recette, versée en une seule fois, qui est estimée à environ 55 000 €.

DELIBERATION

Le Conseil Communautaire,

Sur proposition du Bureau,

Après en avoir délibéré,

Décide à l'unanimité

- a) d'approuver la convention de certificats d'économie d'énergie avec Gaz de France,
- b) d'autoriser le Président à signer cette convention et ses éventuels avenants.

HABITAT

VALORISATION DU PATRIMOINE BATI – VERSEMENT DES AIDES AUX PARTICULIERS.

Rapporteur : Jean-Paul KRAEMER, Vice-Président.

Vu la délibération du Conseil Communautaire du 17 décembre 2002,

DELIBERATION

Le Conseil Communautaire,

Vu l'exposé de M. Jean-Paul KRAEMER par référence à la note de présentation du 18 octobre 2012,

Sur proposition du Bureau,

Après en avoir délibéré,

Décide à l'unanimité

- a) d'accorder les subventions d'un montant total de 378,94 € au bénéficiaire figurant sur le tableau annexé à la présente délibération dans le cadre de l'aide à la valorisation du patrimoine bâti en complément de la subvention du Conseil Général du Bas-Rhin,
- b) d'autoriser le Président à liquider les versements comme suit :

Bénéficiaires	Objet des travaux	Aide de la Communauté de Communes	Logement - Adresse
		Montant	
Daniel LOEFFLER	Enduit : crépis 45,30 m ² x 3,10 € Finition : peinture 45,30 m ² + 34,80 m ² + 23,60 m ² x 2,30 €	378,94 €	79 Impasse de l'Eglise 67330 ERNOLSHEIM-LES- SAVERNE

II. DIVERS.

Le dossier de financement des vergers est en cours de réalisation. Afin de le finaliser, M. Jean-Claude DISTEL sollicite les délégués communautaires pour qu'ils fassent part de leurs recensements et projets à M. Frédéric AVELINE en charge du dossier à la CCRS.

Il sensibilise particulièrement la Ville de Saverne à ce travail.

Une foire aux vins se déroulera les 1^{ers} et 2 décembre prochain à Thal-Marmoutier.

M. Jean-Marc DISS intervient sur le Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique et indique que les services du Conseil Général du Bas-Rhin ont programmé une réunion d'information sur cette thématique à destination des techniciens du territoire.

M. Laurent BURCKEL rappelle que ce projet d'envergure porté par la Région et le Département doit obtenir des crédits au titre du Grand Emprunt. Toutefois, la ventilation de ces crédits est actuellement revue par l'Etat.

Le Président clôt la séance à 21h15.

Délibérations publiées et transmises à la Sous-Préfecture ce mardi 30 octobre 2012

Fais et clos à Saverne le 29 octobre 2012,

Le Président,

Pierre KAETZEL

Le présent rapport comportant 12 points est signé par tous les Membres présents :

REINHART

OSSWALD

HUTTNER

JUNDT

PETER

KRIEGER

OBERLE P.

ERNST

GRAD

DISS

LUTZ

KAETZEL

BOSS

GERARD

EICHHOLTZER

STENGEL

MULLER

WOLFF

BLESSIG

MERTZ

BURCKEL

JAN

KRAEMER

KIM

DISTEL

WINTZ

HAETTEL

GITZ

PHILIPPE

FONTANES

SCHALCK

KUNTZ

GOETZ

PAULEN

SAVELSBERG

MUNTEAN